



PIETRACORBARA

Mairie de Pietracorbara

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2025

Présidé par Mr BURRONI Alain, Maire

Présents : ALBERTINI Laurent, MARGHERITI Philippe, BASTIANI Brice, ALLARI Joseph, BELTRANDO Irène, CANAVURI Emmanuel, DEFENDINI Ange, DUSSERT Virginie, SALAÜN Joël

Absents : AQUILINA Jean-Marie, HIFFLER Jean-Jacques, GUILLERM Bernard, GHERARDI Stéphane.

Procurations : DEFENDINI Ange

Auxiliaire administratif : GIUNTOLI Dominique

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h00 après lecture de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- Délibération modificative budget M57 – Emprunt
- Délibération pour autorisation de signature pour une convention avec EDF
- Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AH 120 au lotissement Castellare pour régularisation d'emprise
- Recomposition du Conseil Communautaire – délibération pour un accord local

1 – 2025-08- DECISION n°2 M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Il est rendu compte des virements effectués sur le budget par décision aux membres du Conseil Municipal

Lecture de la décision

Le Maire de la Commune de Pietracorbara

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal du 13 avril 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération n°2025-04-04 Conseil Municipal du 11 avril 2025 approuvant le budget primitif M57 pour l'année 2025

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de recouvrer le montant des intérêts de juillet 2025 du prêt n°5140914 (travaux groupe scolaire).

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Fonctionnement dépenses

Chapitre 11

* Article 615221 (Travaux Bâtiments publics)	- 1 000 euros
* Article 615231 (Travaux voiries)	- 5 000 euros
* Article 66111 (Intérêts d'emprunts)	+ 6 000 euros

Le budget est en équilibre.

La décision modificative est approuvée

2025-09-02 : Délibération pour autorisation de signature pour une convention avec EDF

Les services de l'EDF demandent la signature d'une convention afin de déplacer une armoire électrique et de l'implanter sur la parcelle cadastrée section A 1336.

Avant d'autoriser ce déplacement, le conseil municipal demande à ce qu'un rendez-vous, sur site, soit pris avec les services concernés.

La convention sera signée ultérieurement

2025-09-03 : Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AH 120 au lotissement Castellare pour régularisation d'emprise

Les éléments présentés au dossier ne permettent pas de délibérer.

Un complément d'informations sera demandé aux représentants de la SCI JUILLET.

Le dossier sera représenté au prochain conseil municipal.

2025-09-04 : Recomposition du Conseil Communautaire – délibération pour un accord local

Le projet de délibération est annulé, les délais pour faire valider cette décision avant le 31 août étant trop courts.

2025-09-04 : Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité

Mr ALBERTINI Laurent informe les membres du Conseil Municipal que Mme GALLETTI Elisabeth a été victime d'un accident du travail début du mois de juillet. Elle est à ce jour toujours en arrêt de travail.

La rentrée scolaire ayant lieu le 02 septembre, il propose de créer un poste d'adjoint technique de 10 heures hebdomadaires afin de remplacer ce personnel dans ses tâches d'entretien des locaux communaux tant que durera son absence.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création de ce poste.

Questions diverses :

Mr ALBERTINI Laurent informe les membres du Conseil Municipal des démarches qu'il compte entreprendre afin de trouver un terrain pour créer un nouveau cimetière. Il rappelle qu'à ce jour seulement deux concessions sont disponibles dans le nouveau cimetière.

Il prendra contact avec le GIRTEC ainsi qu'avec un notaire pour des terrains déclarés hors succession.

Concernant les assurances de la commune un devis a été demandé à l'assurance GROUPAMA. La proposition va être étudiée par Mr CANAVURI Emmanuel qui en fera un retour dès que possible.

Plus aucun sujet n'étant évoqué, la séance est levée à 20h.